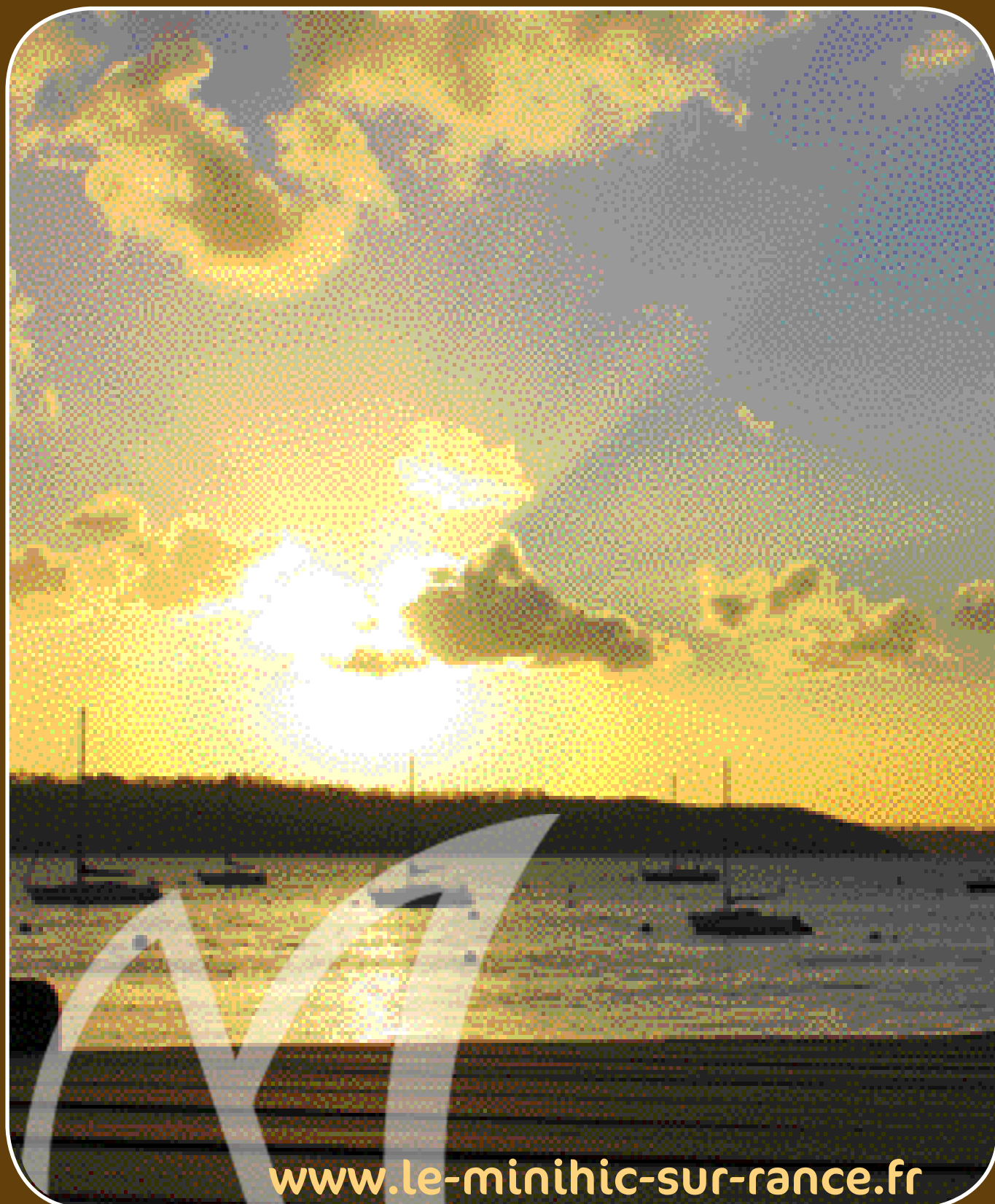




L'ÉDITO DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Au nom du conseil municipal, je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année à venir. Une année qui s'annonce fertile en événements : des bouleversements mondiaux s'annoncent, les frontières politiques se redessinent...

Ce tourbillon ne doit pas nous détourner de nos priorités : nous tous, conseillers, associations, commerçants, artisans, monde agricole, devons continuer à travailler ensemble, en respectant nos différences, afin de préserver ce « vivre-ensemble » auquel nous aspirons tous.

Seul cet équilibre permettra à la commune de maintenir sa raison d'être, sa force, voire son autonomie.

Bonne année à toutes et à tous !

Claude RUAUD



INFOS MUNICIPALES

MODERNISATION DE LA DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont évolué dans le département de l'Ille-et-Vilaine, avec une généralisation à toute la France en 2017.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Les usagers peuvent donc effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales en région Bretagne, et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence.

Il est possible de retrouver le détail des cartes des communes concernées pour les quatre départements bretons dans la rubrique « Démarches » via ce lien : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite#N358>

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et dont les délais se réduisent. Après l'instruction d'un dossier complet, un message est ensuite adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de

la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui est toujours accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements.

Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant au sein d'une mairie équipée de bornes biométriques.

Les demandes de cartes d'identité et de passeports biométriques peuvent être déposées :

- **SUR RENDEZ-VOUS** au 02.99.16.31.17. à la mairie de Dinard,
- **SUR RENDEZ-VOUS** au 02.96.82.60.60. à la mairie de Ploubalay,
- **SANS RENDEZ-VOUS** à la mairie de Saint-Malo.

RECENSEMENT CITOYEN

• Qui est concerné ?

Tout Français doit se faire recenser en mairie dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire.

• Quelles pièces fournir ?

Se munir d'une pièce d'identité justifiant la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour.

• Quels sont les effets du recensement ?

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Aucun duplicata n'est délivré.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national.

Suite au recensement le jeune est convoqué par le centre du service national pour effectuer la journée de défense et de citoyenneté (JDC).

REFONTE ÉLECTORALE 2017

La prochaine refonte électorale aura lieu en 2017.

De nouvelles cartes électorales pour tous les électeurs seront éditées.



Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017.

Ce nouveau dispositif est issu de l'article 49 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale (article codifié à l'article 371-6 du code civil). Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est venu préciser les conditions de mise en œuvre de l'autorisation de sortie du territoire (AST).

Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n° 15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est accessible sur le site www.service-public.fr

Le dispositif mis en place est différent de celui ayant existé antérieurement. Il n'impacte pas directement les préfetures et les mairies, car les personnes concernées doivent produire elles-mêmes les documents nécessaires. **Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.**

Ce dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité (en fonction des exigences des pays : passeport, accompagné d'un visa s'il est requis, carte nationale d'identité).

Le passeport produit seul ne vaut plus autorisation.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus des conseils municipaux dans la presse locale sont de plus en plus rares malgré la présence régulière des journalistes.

Si vous souhaitez savoir ce qui se dit et quelles décisions sont prises en Conseil, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la commune :

www.le-minihic-sur-rance.fr

Vous y trouverez toutes les délibérations.

Vous pouvez également vous rendre en Mairie où vous pourrez les consulter.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

13/01	Cérémonie des vœux • <i>Municipalité</i>
27/01	Trail nocturne • <i>Run in Rance</i>
28/01	Concert (programme à venir) • <i>Comité des fêtes</i>
05/02	Braderie puériculture • <i>APE Les petits loups</i>
11/03	Repas de Printemps • <i>APE Les petits loups</i>
02/04	Troc plantes - Inauguration du Jardin de la mairie et de la salle multifonctions • <i>Municipalité</i>
08/04	Chasse aux œufs et spectacle de magie «Strobiliner» • <i>Comité des fêtes et EPHAD</i>
29/30/04	Salon des artistes • <i>Municipalité</i>
01/05	Tournoi de football • <i>Entente sportive</i>
14/05	Braderie de printemps • <i>Comité des fêtes</i>
17/05	Fête de l'Amitié • <i>Club des aînés</i>
03-04/06	Celticox (rassemblement de Coccinelles)
05/06	Trans Minihic • <i>Run in Rance</i>
24/06	Fête de la musique et feu de Saint-Jean • <i>Comité des fêtes</i>
Fin juin	Kermesse de l'école • <i>APE</i>
08-09/ 07	Fête villageoise • <i>Arca</i>
30/07	Braderie été • <i>Comité des fêtes</i>



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CÔTE D'EMERAUDE

L'année 2017 amène beaucoup de nouveautés dans la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude :

- TREMEREUC nous rejoint le 1^{er} janvier suite à la dissolution de la communauté de communes RANCE FREMUR. Les autres communes : Plouër, Langrolay et Pleslin-Trigavou rejoignant l'AGGLOMÉRATION DE DINAN.

- La naissance de BEAUSSAIS SUR MER : dénomination de la commune nouvelle issue de la fusion de Ploubalay, Plessix-Balisson et Trégon.

De nouvelles compétences sont attribuées à la CCCE :

- La zone d'activité de Fosse Mort, avec le chantier du Grand Val entre dans le giron de la communauté de communes, au même titre que les Reverdiers.

- Cet été, les bibliothèques et médiathèques envisagent de travailler de concert : chaque habitant de nos 9 communes devrait pouvoir, avec une seule carte d'abonne-

ment, emprunter des ouvrages dans toutes les bibliothèques.

- La même démarche est à l'étude pour la petite enfance. La mutualisation des crèches devrait voir le jour vers la rentrée scolaire.

- Le tourisme devient une compétence communautaire : les 3 offices de tourisme de Dinard, Saint-Briac, Saint-Lunaire fusionnent. Un quatrième office est créé à Beausais-sur-Mer. Ces offices de tourisme pourront présenter l'ensemble des équipements des 9 communes : campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, circuits pédestres et cyclistes, musées, etc.

La taxe de séjour est étendue à l'ensemble des communes. Les loueurs devront déclarer leurs locations, appliquer la taxe aux locataires, puis reverser celle-ci à la CCCE. Pour plus de facilités, cette démarche pourra se faire par internet.



Vous êtes hébergeur touristique ? Cette information vous intéresse !

Au 1^{er} janvier 2017, la taxe de séjour devient communautaire.

La taxe de séjour, jusqu'à présent collectée dans certaines communes, sera étendue à tout le territoire. Elle sera recouvrée, dès le 1^{er} janvier 2017, par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

Elle servira, notamment, à financer le fonctionnement de l'office intercommunal DINARD CÔTE D'EMERAUDE TOURISME qui a vu le jour officiellement le 1^{er} janvier 2017.

Modalités de collecte de la taxe de séjour

La taxe de séjour sera collectée du 1^{er} janvier au 31 décembre auprès de toute personne (particulier ou professionnel) hébergée de manière occasionnelle, et à titre onéreux, dans un hébergement touristique situé sur le territoire communautaire.

Catégories d'hébergements	Tarif été du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	Tarif hiver du 1 ^{er} janvier au 30 juin et du 1 ^{er} sept. au 31 déc.
Palaces	4€	4€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50€	1,50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50€	1,50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00€	1,00€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90€	0,72
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,75€	0,50€
Hôtels de tourisme, villages de vacances, résidences de tourisme en attente de classement ou sans classement	0,40€	0,40€
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40€	0,40€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles	0,55€	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20€	0,20€

BON À SAVOIR : Les labels (épis, clévacances...) ne sont pas équivalents aux étoiles, qui sont délivrées sur demande, par un organisme agréé selon des critères précis. Les hébergements uniquement labellisés relèvent de la catégorie des « Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement ».

PLANNING DE VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

Périodes de collecte	Dates limites de paiement
Période n°1 : Janvier – Février – Mars	✓ 20 avril 2017
Période n°2 : Avril – Mai – Juin	✓ 20 juillet 2017
Période n°3 : Juillet – Août	✓ 20 septembre 2017
Période n°4 : Septembre – Octobre	✓ 20 novembre 2017
Période n°5 : Novembre – Décembre	✓ 20 janvier 2018

A l'issue de chaque période de collecte, l'hébergeur enverra à la communauté de communes :

- Le registre du logeur mensuel correspondant à la période concernée (pour la 1^{ère} période => le registre du logeur de janvier, février et mars),
- Un état récapitulatif de la période concernée (janvier à mars),
- Le paiement correspondant à la taxe de séjour collectée au cours de la période, par chèque à l'ordre de « RÉGIE TAXE DE SÉJOUR CCCE », ou paiement en ligne via le dispositif « TIPI REGIE » de la Direction Générale des Finances Publiques.

Rendez-vous sur www.cote-emeraude.fr (rubrique « Découvrir ») pour consulter le règlement de perception de la taxe de séjour 2017 et télécharger les modèles de documents utiles (« registre du logeur » et « état récapitulatif par période »).

Renseignements complémentaires :

Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Cap Emeraude - 1, esplanade des équipages - 35730 Pleurtuit
Tél : 02 23 15 13 15
Courriel : taxedesejour@cote-emeraude.fr

URBANISME ET TRAVAUX

POINT TRAVAUX

Où en sommes-nous des gros travaux sur la commune en ce début 2017, alors que nous arrivons à mi-mandat ?

Les réalisations :

- la salle multifonctions (périscolaire, associations, cantine...).
- la rue de La ville Rochelle (réseau d'eau pluviale + enrobé).
- la rue de La croix rouge (réseau d'eau pluviale + enrobé).
- le jardin de la mairie avec une aire de jeux pour enfants.

En cours :

- Dernière phase du PLU
- Aménagement de la rue Maréchal Leclerc : l'effacement des réseaux (électricité, téléphone) a été effectué en 2015/2016. Un appel d'offres a été lancé pour la réfection du réseau des eaux pluviales. Il restera la réfection finale de la chaussée (prévue au 1^{er} semestre 2018). Les contraintes budgétaires nous imposent de séquencer ces travaux menés de front avec les constructions nouvelles (bâtiments multifonctions et services techniques).

A venir :

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU : la procédure suite à l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée pendant 31 jours et s'est terminée le 14 décembre 2016.

Le public a pu :

- consulter le dossier en mairie et sur le site internet de la commune,
- s'entretenir avec le commissaire enquêteur lors des permanences,
- inscrire ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, le cas échéant.

La clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés en mairie et, simultanément, une copie en sera adressée au Préfet d'Ille et Vilaine et au Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Ils seront tenus à la disposition du public pendant une année en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune.

- L'agrandissement des services techniques sera réalisé cette année, courant 2^{ème} semestre. Le permis est accordé, l'appel d'offres sera lancé en janvier.

- Réalisation de dix neuf logements sociaux :

✓ Dix maisons de 4/5 pièces en accession sociale à la propriété (T4/T5) et cinq à vocation locative (T3/T4), au « Clos Redier ». La maîtrise d'ouvrage, la commercialisation ainsi que la gestion locative de l'ensemble ont été confiées à l'Office Public d'Habitation « Emeraude Habitations ». Le permis est en préparation.

✓ Réhabilitation et création de deux appartements (1 T1 et 1 T3) et création de deux logements (1 T3 et 1 T4) à « la ferme des Eclais », projet mené par la SA HLM « La Rance ». Le permis est accordé, les travaux sont programmés à partir de janvier 2017.

Pour ce qui concerne les travaux importants, nous souhaitons, entre autres et dans la mesure des possibilités financières de la Commune, consacrer la deuxième partie du mandat à l'amélioration de la voirie, de la circulation, et continuer l'effacement des réseaux.

Les suites de l'enquête publique

Une analyse des avis des personnes publiques associées, des observations des personnes associées à leur demande et du rapport du commissaire enquêteur sera réalisée afin de déterminer leur prise en compte dans le projet de PLU pour son approbation.

Seront pris en compte les paramètres suivants :

- dans la mesure du possible, respecter les observations émises par l'Etat conditionnant son avis favorable sur le projet de PLU, dans le cadre de son contrôle de légalité ;
- prendre en compte les avis consultatifs des autres Personnes Publiques Associées dans la mesure de leur pertinence,
- prendre en compte les observations du public et du commissaire enquêteur notamment :
 - ✓ lorsqu'elles permettent de rectifier des erreurs et des oublis,
 - ✓ lorsqu'elles répondent à l'intérêt général,
 - ✓ lorsqu'elles respectent l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable arrêté.

Les modifications qui interviennent après l'enquête publique doivent être mineures et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.

Le PLU approuvé par le Conseil Municipal tiendra donc compte des résultats de l'enquête publique et de la consultation des personnes publiques associées ou consultées.



ATELIERS MUNICIPAUX

Le besoin de construire ces ateliers est acté depuis longtemps puisqu'un permis de construire sur la ZAC des Reverdiers avait été attribué il y a 10 ans, sans suite à l'époque.

Si l'hiver les équipes travaillent sur l'ensemble de la commune, nous avons constaté que les travaux d'entretien de printemps et d'été se situent surtout autour du centre bourg: stade, camping, abords de l'école, jardin de la mairie etc. En positionnant ces ateliers derrière la salle de sport, l'économie de trajet du bâtiment aux lieux de travail est évaluée à 400km/an environ et surtout sécurise la rue du Général de Gaulle, en y évitant la circulation des engins municipaux.

L'emplacement choisi, relativement isolé, n'apportera pas de nuisance aux riverains.

Le cabinet 56 S a travaillé avec les architectes des Bâtiments de France pour adapter cette construction au site protégé : les façades sont bardées par des planches en bois verticales, la toiture est en ardoise naturelle. Une liaison relie l'édifice aux anciens ateliers pour mieux l'intégrer. Le bâtiment inclut garage, ateliers, bureau, salle de repos, sanitaires et plusieurs salles de stockage. Son coût est évalué à 350 000€. Une demande de dotation aux territoires ruraux est en cours d'instruction. L'appel d'offres des entreprises est prévu en janvier 2017. Les travaux auront donc lieu sur l'année 2017.



UN NOM POUR LE BÂTIMENT MULTIFONCTIONS

Le nouveau bâtiment situé en face de l'école est maintenant achevé. Il est destiné à divers usages. La salle située au sud sera à terme consacrée à la restauration scolaire. La salle nord, modulable grâce à une cloison mobile, sera quant à elle polyvalente et dédiée à certaines activités liées aux temps périscolaires, aux associations dont l'activité est compatible avec les lieux, à des expositions ponctuelles ou encore des réunions ou conférences. L'inauguration officielle aura lieu au printemps et à cette occasion la municipalité souhaite donner un nom à cet élégant édifice qui mérite mieux que l'appellation « multifonctions » utilisée actuellement.

Nous souhaitons associer les habitants à ce choix. En conséquence, nous vous proposons de nous faire part de vos idées tout en respectant la règle suivante : le nom proposé doit être représentatif du bâtiment et inspiré par son architecture, sa forme, ou encore sa destination. C'est pourquoi les noms de personnes ne seront pas retenus. Vous pouvez argumenter votre

réponse en une phrase si vous le souhaitez.

Donnez libre cours à votre imagination et si vous êtes en veine d'inspiration, n'hésitez pas à faire plusieurs propositions. L'auteur du nom retenu sera invité à couper le ruban lors de l'inauguration.

Pour participer, veuillez déposer vos propositions dans l'urne à votre disposition à la mairie, ou envoyer votre proposition par mail à : mairie.minihic@wanadoo.fr avant le 28 février 2017



PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE : QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TRAVAUX ?

Petit rappel pour les travaux les plus courants...

Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis de construire ou une déclaration préalable.

La déclaration préalable est une autorisation qui est généralement exigée pour la réalisation de travaux de faible importance, notamment dans les cas suivants :

- Construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².
- En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS) ;
- Construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou d'une porte, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- Travaux de ravalement sur toute la commune ;
- Clôture sur toute la commune ;
- Changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- Réalisation d'une division foncière, notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur.

• **Travaux créant une nouvelle construction**

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

• **Travaux sur une construction existante**

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Un permis de construire est exigé si vos travaux :

- ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².
- ou modifient les structures porteuses ou la façade et qu'ils s'accompagnent d'un changement de destination (ex : commerce transformé en habitation) et sous-destination (ex : logement transformé en hébergement).
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Si votre construction est située en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS), un permis est nécessaire :

- si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² ;
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m² (150 m² à compter du 01/03/2017).

ATTENTION :

Le recours à un architecte est obligatoire pour réaliser le projet architectural objet du permis de construire, sauf dérogations.

Sont toutefois dispensés de recourir à un architecte, les personnes physiques (particulier, commerçant indépendant, artisan, profession libérale...) ou les exploitants agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour eux-mêmes :

- une construction dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol de la partie de la construction constitutive de surface de plancher ne dépassant pas 170 m², (150 m² à compter du 01/03/2017)
- une construction agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol ne dépassant pas 800 m².

L'intervention d'un architecte n'est pas obligatoire pour les travaux soumis à permis de construire qui portent uniquement sur l'aménagement et l'équipement des espaces intérieurs des constructions et des vitrines commerciales, ou qui sont limités à des reprises n'entraînant pas de modifications visibles de l'extérieur.

La dispense s'étend à l'ensemble des personnes qui construisent en vue de conserver pour elles-mêmes la propriété de la construction, que celle-ci doit destinée à un usage personnel ou à être donnée en location.

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble, à dépasser l'un de ces plafonds.

Actualité : Modification du seuil de recours à un architecte de 170 m² à 150 m²

Décret no 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte : le décret fixe à 150 m² le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole. Cette disposition sera applicable aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.

Pour toute information, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du service urbanisme-affaires foncières de la mairie.

ENVIRONNEMENT

FRELON ASIATIQUE

L'hiver, c'est bien connu, les arbres perdent leurs feuilles. Le Minihic ne fait pas exception à la règle. Si vous vous promenez actuellement dans le village le nez en l'air, vous pourrez observer de très nombreuses boules beiges, en général situées près de la cime des arbres. Ce sont des nids de frelons asiatiques.

A ce jour, aucun cadre légal ne régit la destruction des nids de frelons asiatiques, espèce invasive, dangereuse et nuisible qui se nourrit d'abeilles. Pour détruire et éradiquer les nids, les particuliers touchés par cette invasion doivent actuellement faire appel à des sociétés privées dont les tarifs sont parfois dissuasifs.

Le ministère de l'environnement communique qu'un prochain décret, dont le texte a été transmis au Conseil d'Etat, donnera aux préfets le pouvoir d'engager des opérations de destruction des nids de frelons, quels que soient les lieux où ils seront identifiés, y compris sur les

propriétés privées. La publication de ce décret devrait donc donner le pouvoir aux autorités pour lutter efficacement contre ce phénomène, mais sous quelle forme et pour quel coût pour les particuliers concernés, il est encore trop tôt pour le dire.



BREVES DU RIVAGE

Les moutons d'Ouessant se portent à merveille, bien que nous déplorions la disparition des agneaux de l'année, dans les jours qui ont suivi leur naissance. A ce jour, nous ignorons encore de quel(s) prédateur(s) ils ont été victimes.



Le Rivage, une nouvelle corne d'abondance ?

Le verger communal s'étoffe d'année en année :

- Hiver 2015, 12 pommiers à cidre ont été plantés à proximité de la maison aux oiseaux. Il s'agit d'un verger cidricole dont les arbres ont été choisis en vue d'une production de qualité.
- Hiver 2016, 13 nouveaux arbres fruitiers les ont rejoints, en l'honneur des nouveau-nés de la commune. Ainsi, chaque arbre, cerisier, poirier, prunier ou encore pommier (de pommes à couteau) porte une étiquette au prénom d'un enfant.

Au cellier, le pressoir a une fois de plus rendu de bons et loyaux services :

- Courant octobre, comme l'an passé, Les Voies Vertes de la Côte d'Emeraude, association de la Richardais présidée par Denis Riaud, est venue, avec ses pommes et son matériel, inaugurer la campagne 2016.

- Le 26 novembre, le pressoir était de nouveau en action pour la cuvée de cidre 2016, qui sera mise en bouteille courant février.

Ce « nectar » pourra être dégusté à l'occasion des divers événements de l'année.



Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette animation, qui s'est prolongée en musique, par des chants et des danses, lointain écho de l'activité de la ferme d'autrefois.



ÉCOLE

T.A.P.S

L'année 2015-2016 s'est achevée en fanfare avec le défilé des Épouvantails lors de la Fête villageoise organisée par L'ARCA les 09 et 10 juillet derniers.

Ces étranges personnages faits de bric et de broc sont tout droit sortis de l'imagination des enfants de primaire et réalisés dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (Taps) du vendredi après-midi.

La fabrication de ces joyeux drilles a été supervisée par les intervenantes Angèle Cadiou et Nelly Pichavant.

Depuis la rentrée scolaire, les enfants ont retrouvé leurs intervenants qui leur proposent cette année : théâtre, multi sports, musique, arts plastiques, jeux de société, et deux nouvelles activités, Zumba et arts créatifs.

Dans l'optique de la préparation de la rentrée 2017, nous sommes à la recherche de nouvelles activités. N'hésitez pas à nous contacter :

p.brion@le-minihic-sur-rance.fr ou **mairie.minihic@wanadoo.fr**



SPECTACLE DE NOEL

Dimanche 11 décembre, le Duo I-ma'gine a conquis un parterre d'une centaine de Minihicois de tout âge.

Deux jeunes illusionnistes pleins de talent ont présenté des tours de magie des plus variés : lévitation, cages magiques, apparitions, disparitions... Alternant des moments de pure poésie et de moments de suspense, ils ont enchanté les enfants qui se sont prêtés au jeu et ont participé activement en montant sur la scène, tout comme leurs parents.

A la fin du spectacle, tous ont pu déguster le chocolat et le vin chaud préparés par l'APE « Les Ptits loups », qui proposait également un petit marché de Noël.

Un joli moment de détente offert aux petits Minihicois par la Municipalité.



VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNALE

CHAPELLE SAINT BUC

Chers Amis du Minihic et de la chapelle Saint Buc réunis.

Qu'est-ce qui pousse une quinzaine de personnes à se réunir, se déplacer, fouiller dans leur mémoire et leurs relations pour trouver des contacts, mener des projets, mobiliser de leur temps sur leurs vacances et leur vie familiale, et le tout bénévolement ? Car c'est ça la vie associative.

La réponse est simple et les motifs nombreux pour les membres du conseil d'administration de l'Association de Saint Buc : ils s'intéressent à la vie locale, qu'ils habitent ou non au Minihic.

Ils sont soucieux de sauvegarder un patrimoine attachant dont l'animation assure l'entretien, la surveillance, avec l'aide de son propriétaire, la commune.

Ils sont attachés au respect des traditions de ce lieu de culte dépendant du doyenné de Dinard

Ils ont le souci de la qualité des manifestations qu'ils vous proposent dans la limite des capacités financières de l'association, évidemment.

Ils les proposent à tous presque gratuitement grâce aux quêtes dans les petites corbeilles bleues et aux cotisations des adhérents.

Mais surtout, ils sont sensibles au caractère amical de nos rencontres dans ce petit espace de la chapelle qui nous rend les artistes, musiciens, conférenciers si proches.

Pour nos animations, en dehors de nos recherches propres, nous avons souvent des propositions spontanées. Il arrive aussi que certains de nos habitués nous proposent des mises en contact avec des artistes ou des conférenciers. Si vous avez des idées de thèmes, si vous connaissez des artistes, des spécialistes dans un domaine particulier, faites le nous savoir. Notre programmation se veut éclectique pour intéresser le plus grand nombre.

Enfin, pour le nerf de la guerre, ne faiblisiez pas. Mieux encore, trouvez de nouveaux adhérents. Nous essaierons de vous le rendre, sans doute pas au centuple mais scrupuleusement.

L'année 2017 se prépare. L'Association de la Chapelle Saint Buc souhaite qu'elle vous soit favorable et nous permette de croiser souvent nos chemins, ceux qui vont au croisement de la rue Sainte Anne et de la D 114 en direction de Langrolay quand on vient du centre bourg.

Chantal Dehaye, Présidente.

www.saint-buc.fr

Saint.buc@gmail.com

Cotisations 2017 : 25€/P - 35€/couple

COMITE DES FETES

Cette année, le Comité des fêtes a montré son dynamisme avec plusieurs manifestations :

une chasse aux œufs avec un spectacle pour les enfants en collaboration avec la maison de retraite, un concert dans l'église avec l'orchestre de Lèves (commune d'Eure-et-Loir) et ses 60 musiciens, la fête de la musique et le feu de La Saint Jean, les braderies et le repas sur le thème de la Louisiane avec soirée dansante.



Avec plus de 1400 habitants, le Minihic sur Rance a la réputation d'être une commune dynamique ; cependant tout cela ne peut se faire sans les associations et les bénévoles qui les font vivre. Le Comité des fêtes cherche toujours à innover et à compléter son équipe, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre afin d'apporter votre aide et des idées nouvelles.

Pour 2017, huit manifestations sont déjà programmées.

Nous débuterons avec un concert le 28 Janvier : quatre groupes jouant à la «Nouvelle Vague» de Saint-Malo ont déjà répondu présents pour venir se produire dans notre commune ; le 8 Avril, chasse aux œufs avec le magicien « Strobineer ». Il viendra nous raconter une superbe histoire où l'humour, la magie et l'émotion seront au programme. Puis nous vous donnons rendez-vous le 24 Juin pour la fête de la musique et le feu de la Saint-Jean, soit en tant que musicien soit en tant que spectateur... D'autres dates vous seront communiquées lors du Mini infos du mois de juin

En attendant de vous retrouver très vite dans une de nos manifestations, toute l'équipe du Comité des fêtes vous souhaite une très belle année 2017.



LE CLUB DES AJONCS

Nous terminons l'année 2016 le pied au plancher !

Les puces couturières du 11 novembre et toutes les activités que nous avons organisées nous ont permis de collecter 2500€ pour le Téléthon. C'est encore mieux que l'année dernière (2 195€) ! Pourrons-nous faire encore plus fort en 2017 ??... Nous allons nous y employer !

Le planning des activités pour 2017 est riche par sa diversité : conférence, circuit touristique jusqu'à la Vallée des Saints, journée de l'Amitié, sortie restaurant, traversée de la Baie du Mont St-Michel sont au programme du premier semestre pour que chacun trouve son bonheur et profite des bons moments passés ensemble.

Savez-vous que sur les 145 membres du Club «Les Ajoncs», 50 % sont des Minihiccois ? Notre Club rayonne sur une dizaine de communes voisines, les plus gros bataillons venant de Pleurtuit et Dinard.

Nous proposons des activités chaque jour de la semaine :

- Lundi après-midi : rando et marche douce,
- Mardi matin : gym ballon,
- Mercredi matin : marche rapide,
- Jeudi après-midi : retrouvailles à la salle Ph. De Dieuleveut pour des travaux manuels, scrabble, tarot, belote, rummikub, atelier informatique et chant,
- Vendredi matin : gym d'entretien.

Ne soyez pas timides, ne restez pas seuls, venez « sentir » l'ambiance de notre Club, que ce soit pour nos activités sportives ou pour nos rendez-vous du jeudi. Rejoignez-nous ! Profitez de nos séances d'accueil (2 participations sans engagement).

Renseignements : Jacques Mailfert 02-99-88-56-00

Réginald Robin 02-99-88-66-90

ou sur notre site internet clublesajoncs.e-monsite.com

Le CLUB « les Ajoncs » vous présente tous ses bons vœux pour cette année 2017 et vous souhaite une année riche de rencontres et d'amitié.



Téléthon 2016 : départ de la rando

FOOT ENFANTS

Le Club Sportif de La Richardais, conjointement avec la Mairie du Minihic sur Rance a repris, depuis quelques années, l'activité football de l'association «Sports Culture École» pour mettre en place une structure permettant aux enfants des deux communes de pratiquer leur sport favori.

Une école de football, déclarée auprès de District 35, réunit donc tous les mercredis après-midi sur le terrain des sports du Minihic sur Rance une vingtaine de garçons et filles âgés de 5 à 9 ans pour des entraînements, sous la houlette de François TURMEL et Nolan L'HOMMELAIS, éducateurs diplômés.

Ces mêmes jeunes se retrouvent tous les samedis matins sur les différents complexes de la région malouine pour « se mesurer » aux équipes voisines lors de mini tournois entrecoupés de challenges sportifs.

La saison passée, une équipe U11 (moins de 11 ans) dirigée par Gaëlig BRION a brillamment participé au championnat régional. Malheureusement, un problème d'effectif n'a pas permis de reconduire cette équipe cette année.

En 2017, l'école de football « Le Minihic/CS La Richardais » sera représentée aux grands rassemblements départementaux (plus de 3500 enfants) dans la catégorie U8/U9 le 4 Juin à Fougères et en U6/U7 le 10 Juin à Bruz.

Bonne année sportive à toutes et tous et rendez-vous sur le « gazon vert » ou à la salle des sports (en cas de mauvais temps) dès le 3 Janvier 2017.

Gérard LE COZ



ENTENTE SPORTIVE FOOTBALL

Forte de 43 joueurs et 7 bénévoles, L'Entente Sportive a engagé une deuxième équipe pour la saison 2016/2017.

Au 14 décembre, les équipes A et B sont classées 4^{ème} de leur championnat respectif (A division 3 groupe A ; B division 5 groupe A).

Certains joueurs seraient bien inspirés d'être assidus aux entraînements des mercredis et vendredis sous la houlette de Franck RIGAL. Venez encourager le club, vous passerez un excellent après-midi dans un excellent climat (annonces sur internet : site du district 35 et Agendaou, par Ouest France, Le Pays Malouin et Le Télégramme).

Jean-François Hergno





ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU MINIHIC SUR RANCE

1 bis Chemin des bosses, 35870 Le Minihic sur Rance

L'APM est contente de vous présenter son nouveau site internet. Ce site est fait pour vous, faites nous part de vos suggestions pour le faire évoluer selon vos attentes.

De plus, notre page Facebook vous est ouverte.

Tous nos meilleurs vœux pour 2017

Mail : contact@plaisanciersminihic.com

Site : <http://www.plaisanciersminihic.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/plaisanciersminihic>

RUN IN RANCE

Facebook : run in rance

Site : <http://runinrance.eklablog.com>

Président : Vincent LABAT

Adresse mail : runinrance@laposte.net

L'association Run In Rance en est maintenant à sa 4^{ème} année d'existence et nous sommes heureux de constater qu'elle continue à attirer les coureurs ! Nous avons ainsi vu lors de la rentrée de septembre l'arrivée d'une dizaine de nouveaux adhérents. C'est donc avec sérénité que nous pouvons préparer notre programme de l'année... Celui-ci va démarrer le vendredi 27 janvier 2017 avec un trail nocturne qui met à l'honneur, cette année, la lutte contre la mucoviscidose. Tout le bénéfice de cette opération va servir à financer le rêve d'Anthony Galland, jeune Minihicois touché par cette maladie grave. Grâce à la solidarité de tous, accompagné de ses parents, il pourra se divertir quelques jours au Puy du Fou et mettre un peu de côté les dures épreuves que la vie lui impose...

D'autre part, nous avons entamé les préparatifs de la 4^{ème} édition de la T'Rance Minihic. Petite nouveauté, celle-ci aura lieu le lundi de Pentecôte le 4 juin 2017. Le programme retenu est le même que celui de l'année dernière et permettra donc aussi aux enfants de courir durant la Kids en T'Rance. Nous souhaitons proposer aux coureurs une course de qualité avec un encadrement aussi efficace que lors des éditions précédentes. Nous aurons donc encore besoin d'une centaine de bénévoles et nous comptons sur l'aide des Minihicois afin de réussir ce qui reste pour un petit village comme le nôtre

un vrai défi ! (et un gros stress pour nous tous !!). Au cours de l'année, l'association continue de proposer un programme de sorties dominicales au Minihic et ailleurs ainsi qu'un agenda de rencontres avec d'autres clubs locaux. Ce sera le cas avec Rance Jogging et sa centaine de coureurs qui viendront nous rendre visite le 19 mars prochain.

Pour finir, j'ai le plaisir de vous annoncer l'élection de Vincent LABAT au poste de président de Run In Rance. Il est à nos côtés depuis le début et nul doute qu'il saura poursuivre cette belle dynamique et préserver l'esprit qui nous fait avancer (courir !) ! Au nom de Run In Rance, je vous adresse, à toutes et à tous, une excellente année 2017, pleine de sport (donc de santé !), de rencontres, de solidarité et de bonheurs partagés.

Damien Aubineau, Vice-président.



ASSOCIATION V.M.E.H MINIHIC SUR RANCE

Visiteurs de Malades en Etablissements Hospitaliers

L'association, à travers visites aux résidents, participation aux animations et anniversaires divers, reste un lien social indéfectible avec le monde extérieur, apportant écoute, disponibilité à un accompagnement empreint d'humanité et de chaleur.

Une nouvelle année commence, et pour continuer d'apporter cet accompagnement à tous les résidents, il nous faudrait pouvoir renforcer nos effectifs.

Alors, donnez un peu de votre temps et assurez-nous de votre générosité envers les malades, vous y recevrez le meilleur accueil.



REPAS DES AÎNÉS

Cette année, 113 convives ont répondu à l'invitation du CCAS pour le traditionnel repas des aînés.

Préparé par le traiteur M. Loyer de Dinard, le repas, très apprécié pour la qualité des mets et du service, a été animé par le groupe Fa Si La.

M^{me} Delaunay, 97 ans, et M. James, 89 ans, tous deux résidents de l'EPHAD étaient les doyens de l'assemblée. Notre doyenne, qui est âgée de 105 ans, n'a pu être présente.

C'est le Conseil des aînés qui avait fait le choix du traiteur et avait également réalisé un petit questionnaire de satisfaction. Tout au long de l'après-midi, dans le cadre du dispositif « Petit boulot contre argent de poche » quatre jeunes Minihiccois (Agathe Rabet, Nathan Servignat, Garance Rolland et Mélanie Allée) ont aidé au service et ont été appréciés pour leur disponibilité et leur bonne humeur.



ADMR

L'ADMR Bords de Rance, une nouvelle dynamique !

L'association ADMR des BORDS DE RANCE propose des prestations auprès des familles, des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap et leur apporte une aide pour les actes essentiels de la vie. L'association assure également des interventions pour des tâches ménagères et entretien du logement ou du linge, pour tous les publics.

L'ADMR c'est aussi un service de soutien aux familles !

L'association développe ses activités sur l'ensemble du canton de DINARD. Elle peut assurer des gardes d'enfants, accompagner les enfants à l'école, ou intervenir sur des horaires atypiques. Pour assurer ces diverses prestations, l'association emploie 12 professionnels aides à domicile et auxiliaires de vie sociale ainsi qu'une technicienne d'intervention sociale et familiale.

Une nouvelle équipe de bénévoles actifs initiateurs de nouveaux projets !

Ces nouveaux bénévoles, porteurs du projet associatif et de ses orientations, souhaitent diversifier et étoffer les services à destination des publics en perte d'autonomie. Des actions d'animations vont être mises en œuvre en 2017 afin d'éviter l'isolement des personnes et favoriser les échanges au sein de la population en souhaitant poursuivre sur le développement des partenariats locaux.

Une nouvelle adresse !

L'ADMR, dont le siège se trouvait rue du grand Ruet, a été contrainte de déménager suite à une réhabilitation du bâtiment loué par la Municipalité. Néanmoins, soucieuse de garder l'association de proximité et solidarité au sein de sa commune, la Municipalité a œuvré pour trouver des solutions en

coordonnant des rencontres de travail. Monsieur Champollion, directeur de l'EHPAD, soucieux de développer des partenariats et coordinations sur le territoire, a proposé « d'héberger » l'association au sein de ses locaux.

**Désormais le siège ADMR se trouve
11 rue Angèle Belair**

35870 LE MINIHIC SUR RANCE

Tel : 02/99/88/67/75

Mail : bordsderance.asso@admr35.org



CODE DE LA ROUTE

Le conseil des aînés souhaite mettre en place une remise à niveau du code de la route pour les aînés de plus de 65 ans. Cette session sera animée par des agents de la DDTM.

Beaucoup de nouveaux panneaux et des changements sur nos routes de France font que nous sommes moins sûrs de notre conduite. Il est donc nécessaire de bien connaître les règles en vigueur pour se rassurer. L'organisation de cet atelier permettra aux candidats de revoir les panneaux de signalisation et de se familiariser avec les nouvelles conditions de circulation.

La durée prévisionnelle de cette formation est de deux heures. Elle est entièrement gratuite pour les participants et est ouverte à tous les aînés de notre Communauté de Communes. Elle se déroulera à la Salle des fêtes «Philippe de Dieuleveult» le 9 juin 2017.

Pour y participer, vous devrez vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

Un rappel sera fait sur le site internet et dans les journaux mais vous pouvez déjà noter cette date dans vos agendas.

CONSEIL DES JEUNES

Depuis septembre 2016, le Conseil des jeunes est de nouveau opérationnel. Il est composé de sept jeunes, du CM2 à la cinquième, qui se réunissent une fois par mois à la mairie.

Ils ont fait diverses propositions : leur première mission est d'améliorer la signalisation, l'accès et l'aménagement autour du terrain multisports, de l'école... Ils souhaiteraient notamment des bancs, des racks à vélo, et vont travailler à une signalétique.

Ils ont également organisé un tournoi de football et de tennis de table lors du Téléthon 2016.

La prochaine réunion aura lieu en janvier 2017.



Thao Hernani, Clémence Champollion, Théo Dioré, Elouann Brion, Manolo Hernani,
Absents sur la photo : Enzo Fernandes, Maël Lebreton

Téléthon

Petit retour en photos sur l'édition 2016 du Téléthon, qui a permis de récolter 3034€.

Merci aux participants pour leur générosité et aux animateurs pour leur implication et engagement. Gymnastique, randonnée avec découverte du Petit patrimoine du Minihic (Visite des jardins et de la chapelle du Houx), jeux de société, balade familiale à vélo, tournoi de tennis de table et de football, randonnée nocturne sur les chemins de randonnée du village, ont fait le bonheur des petits et des grands.

Le « cyclothon » du dimanche matin a, malgré la température frisquette (2°C), réuni un peloton de quelques soixante cyclistes membres des clubs de cyclotourisme environnants.

Nous tenons à remercier pour leur dynamisme et leur engagement le Club des Ajoncs, le Conseil municipal des jeunes, l'APE en la personne de Muriel Desroy, Notre Dame de la Miette (merci à Annick pour son chocolat chaud et à Joël pour sa soupe de légumes) ; ils sont la preuve du mieux vivre ensemble au Minihic.

Rendez-vous l'année prochaine.



BACS A FLEURS

Comme vous avez pu le voir, des bac à fleurs ont été installés cet été Rue des Adriaïs à la Rabinais et Rue des Saules en décembre.

Le principe est simple : la commune fournit les bacs et la terre et les Minihicois qui en font la demande, ont la charge de les fleurir et de les entretenir; ce qui permet à ceux qui le souhaitent de participer au fleurissement de la commune. La demande se fait en mairie.

DISPOSITIF «ARGENT DE POCHE CONTRE PETIT BOULOT» ÉTÉ 2016

Quatorze jeunes Minihicois ont répondu favorablement et ont participé au dispositif « Argent de poche contre petit Boulot » mis en place par la municipalité. Contre rémunération, ils ont participé activement à la vie de la commune cet été. Leurs missions de quatre ou cinq fois trois heures les ont amenés à découvrir de l'intérieur les trois services municipaux : le service technique, la mairie et l'école.

Ils ont réalisé différentes missions :

- Désherbage au cimetière,
- Arrosage des plantes,
- Nettoyage des tables et des chaises à l'école,
- Recensement des concessions au cimetière,
- Nettoyage du mobilier à la mairie,
- Aménagement de la cave de la mairie...

Lors de la réunion de bilan, les jeunes ont déclaré à l'unanimité avoir trouvé cette expérience intéressante et enrichissante. Ils ont travaillé dans une ambiance agréable. Ils n'ont pas éprouvé de difficultés à réaliser les tâches confiées. Ils ont exprimé le souhait de participer de nouveau à ce dispositif.

De leur côté, les encadrants ont été très satisfaits du travail réalisé par les jeunes. Ils ont su respecter les horaires et les consignes. Cette opération a été renouvelée pendant les vacances de la Toussaint pour deux d'entre eux ; quatre autres jeunes ont servi lors du repas des aînés organisé par le CCAS. Ils seront également sollicités pour d'autres événements

communaux tels que les vœux du Maire ou encore l'inauguration du parc de la mairie.

Ce dispositif sera reconduit aux vacances d'été 2017. Les informations et le dossier d'inscription seront disponibles sur le site de la mairie début avril 2017. Nous vous rappelons que pour postuler il faut avoir plus de 16 ans mais moins de 18 ans lors de la mission.

Cette année les participants étaient : Anna FERNANDES, François TURMEL, Mélanie ALLEE, Alexandre FONTAINE, Yann GRAVE, Agathe RABET, Louis POULARD, Garance ROLLAND, Léa CHARBONNEL, Elise PENVERN, Etienne LEMASSON, Antoine MAUDET, Mathilde ROMERO, Gwuilhem MONNET.

Merci à eux pour leur sérieux et leur engagement citoyen.



ACCUEIL DES NOUVEAUX NÉS

Au cours des dix huit derniers mois, le Minihic a accueilli 13 nouveaux nés.

Cette année le CCAS a choisi de planter un arbre fruitier pour chaque bébé. Huit familles étaient présentes le 26 novembre 2016 pour la plantation de pommiers et poiriers à la ferme du Rivage. Chaque arbre a été agrémenté d'une petite étiquette avec le prénom de l'enfant. Les arbres fruitiers choisis donneront des fruits qui pourront être ramassés de juin à novembre. Toutefois, il faudra attendre environ trois ans avant que nos petits Minihicois puissent les déguster.

Les familles ont été ensuite accueillies pour un pot de l'amitié à la mairie et pour la remise d'un bavoir portant le logo du Minihic, bavoir réalisé par notre couturière locale Catherine Ménard.



LA POSTE JOUE À «GUICHET FERME»

Depuis plusieurs années, les Minihiccois subissent les fermetures récurrentes et aléatoires du bureau de la poste. Ils partagent cette situation avec plusieurs autres communes du canton, plus ou moins touchées par la gestion du personnel « à flux tendu » de cette entreprise, pourtant soumise à des obligations de service public. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que « La Poste » est la principale bénéficiaire du C.I.C.E (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) mis en place fin 2012 et qui lui a rapporté 318 millions d'euros pour la seule année 2015. Il est légitime de penser que cette aide importante de l'Etat financée par l'impôt aurait dû être consacrée en partie à l'emploi et à la résorption d'un sous-effectif chronique. Malheureusement, notre expérience prouve le contraire. Il est donc cocasse de constater qu'en 2015 le bénéfice net de «La Poste» s'est élevé à 635 millions d'euros dont la moitié est directement due au C.I.C.E., le montant des affranchissements ayant par ailleurs subi une sévère augmentation cette année-là.

Ces dysfonctionnements répétitifs ont fait l'objet de nombreuses interventions auprès de la Direction de cette entreprise ainsi que d'une manifestation d'élus et usagers en 2013. Malheureusement, il faut bien le reconnaître, ces actions sont restées vaines et la situation, loin de s'améliorer, a continué à se détériorer au fil du temps. Au Minihic, le pic a été atteint au mois d'août 2016, lorsque le guichet est resté porte close 21 jours ouvrables sur 27. La municipalité n'est pas restée sans réagir et a alerté la Direction de la Poste qui s'est contentée de répondre par un silencieux mépris.

Le 27 Octobre 2016, à l'occasion du Conseil Municipal, M. Claude Pondemer, représentant du collectif des usagers de la poste, a lu à l'assemblée une lettre qui rappelle La Poste ainsi que son actionnaire principal, l'Etat, à leurs devoirs. Tous les élus ont souhaité s'associer à cette démarche et ont co-signé le document qui a été envoyé à « La Poste » ainsi qu'à la Préfecture. Cela n'a

pas empêché quelques fermetures supplémentaires en novembre et décembre.

Suite à cette action, M. Christophe Mirmand Préfet d'Ille et Vilaine, a adressé le 20 décembre 2016 à M. Pondemer ainsi qu'au Maire de la commune un courrier indiquant qu'il s'est entretenu avec la déléguée régionale de « La Poste » et que celle-ci l'a informé qu'« une solution est actuellement à l'étude pour permettre aux habitants de la commune de disposer prochainement d'un meilleur service ».

Cela n'a pas empêché la poste du Minihic d'être à nouveau fermée les mardi et mercredi 3 et 4 janvier.

Cependant, tout espoir n'est pas perdu car l'administration postale a commencé début janvier la formation de préposés à la fonction de guichetier afin de permettre une ouverture quotidienne et pérenne de la poste. Comment cela fonctionnera-t-il ? Nous l'ignorons à ce jour. Cette solution n'est pas sans rappeler le début du siècle dernier, lorsque la poste était tenue par un facteur/receveur, mais si cela permet de résoudre le problème, nous serons les premiers à nous féliciter de ce « retour vers le passé ». Toutefois, une interrogation demeure : quand les facteurs trouveront-ils le temps de faire passer les permis de conduire ?



Facteur/receveur du Minihic dans les années 30

Votre bureau

SERA FERME

MARDI 03 et MERCREDI 04 JANVIER

Le bureau le plus proche est
PLEURTUIT

Ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée.

LA POSTE 

www.laposte.fr

Dernière «petite bleue» ?



EHPAD

Le début de l'année est toujours l'occasion, outre les vœux, d'évoquer les projets à venir. 2017 est pour l'EHPAD une année importante. En effet, comme pour les autres établissements médico-sociaux existant avant la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, son autorisation de fonctionnement, pour les 15 prochaines années, devait être renouvelée au plus tard le 3 janvier 2017, sur la base d'une évaluation interne et d'une évaluation externe (effectuées respectivement en 2013 et 2014). C'est chose faite par arrêté conjoint de l'ARS et du Conseil Départemental.

Parmi les projets à venir cette année, nous pouvons noter :

- Le démarrage probable des travaux d'agrandissement et de réhabilitation, afin de faire disparaître les chambres à deux lits et les chambres de petite taille, de proposer une unité Alzheimer, de l'hébergement temporaire, de mettre aux normes l'existant, de proposer des espaces collectifs rénovés et de s'organiser pour de l'éventuel portage de repas. Cela fait désormais 4 ans que l'établissement avance sur le dossier, en lien étroit avec les partenaires locaux et institutionnels et le projet va enfin voir le jour.
- Le renouvellement du projet d'établissement : celui-ci va fixer les orientations de l'établissement pour les cinq années à venir et ce travail constitue un moment important dans la vie d'un établissement.
- Nous poursuivons également en interne le programme continu d'amélioration de la qualité et de nombreuses réflexions sont en cours.

Tous ceux qui sont intéressés par la vie de l'EHPAD peuvent nous suivre sur le site internet :

www.thomasboursin.e-monsite.com (en cours de mise à jour)

ou la page facebook :

www.facebook.com/ehpadminihic

Bonne année à tous !

B.CHAMPOLLION - Directeur



« BOUGEONS ENSEMBLE »

L'association « bougeons ensemble » de l'EHPAD cherche toujours des bénévoles pour participer aux activités de notre établissement...

N'hésitez pas à nous contacter :

M^{me} Guilloux au 02 99 88 56 44

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES à Rennes

JAGLIN Melwyn, Mahouna, Dylan 08/01/2016

NAISSANCES à Saint-Malo

FERREIRA Kyciano, Marcel, Antonio 18/01/2016
 CHAUVELIERE Robin, Frédéric, Jean 19/01/2016
 GAUTHIER Noam, Raymond 26/01/2016
 BUSNEL Théotime, Marie, Joseph, Eudes 06/04/2016
 LABAT Julian, Louis, Ludvig 26/07/2016
 SEYLLIER Cassandre 10/08/2016
 LEGER Adelaide, Magali 02/11/2016

NAISSANCES à Dinan

MARTIN LE GUEN Lomig 06/05/2016

MARIAGES

VENCHIARUTTI Jonathan et DAVID Emilie 07/05/2016
 DUVAL Julien et DERVILY Morgane 23/07/2016
 HUET Jérôme et LE MEUR Solenn 26/07/2016
 LE FLOCH Marc et BASTARD Nadine 13/08/2016
 BATCHELOR Nicholas et CORTYL Agnès 27/08/2016
 LE SCOUR Sylvain et GUGUEN Soizick 27/08/2016
 COHUET Olivier et COUNY Mélissa 03/09/2016
 FERREIRA Jeremy et BAUDRY Jennifer 17/09/2016

DÉCÈS

PEUFFIER Martine Épouse FÉVRIER 06/02/2016
 SCHMUCK Ludovic 17/02/2016
 VIGLIETTI Dario 31/03/2016
 BUCHON Henri 01/04/2016
 BEAUDOUIN Jean-Claude 16/04/2016
 PUJOL Pierre 24/04/2016
 GUILLOU Philippe 25/04/2016
 HUBY Louis 20/06/2016
 LEFEVRE Jean-Luc 24/06/2016
 LUCAS Léon 06/07/2016
 LEGRAND Louise Veuve QUÉMERAIS 26/07/2016
 GÉNÉAUX Jacky 02/08/2016
 FULERO Edmond 25/08/2016
 GAUTIER André 17/09/2016
 GAUTIER Yvonne Veuve RAPINEL 22/09/2016
 SOHIER Marie-Anne 03/10/2016
 JUHEL Lucette, Épouse FANIEN 17/10/2016
 HEUDES Louis 01/11/2016
 DAULY Chantal Épouse DUPUIS 14/11/2016
 BÉRAULT Yves 23/11/2016

Maison de retraite

LE NEL Céline Veuve LEBOUVIER 10/01/2016
 GEORGELIN Marie divorcée ALLO 15/01/2016
 OLIVIERIE Maria 18/01/2016
 KOUAI Raymonde Veuve GIRAUD 24/01/2016
 BOIVIN Monique Veuve LE MÉE 26/01/2016
 BASSET Marie Veuve FRÉSIL 28/01/2016
 LAMY Bernard 04/02/2016
 ROUXIN Hélène Veuve GUÉGUEN 17/03/2016
 ADAM Juliette, Marie, Veuve NARDIN 20/03/2016
 BECKER Madeleine Veuve SENDRA 26/03/2016
 ROLLAND Renée Veuve BUTAULT 13/04/2016
 ALLAIN Louis 28/04/2016
 MARREC Serge 02/05/2016
 DAUDIN Hélène Divorcée RENAULT 17/05/2016
 RICHARD Jean 19/05/2016
 GARDE D'HAHAUT Louis 22/05/2016
 FAIVRE Maurice 31/05/2016
 BRENGUES Jacques 08/07/2016
 LEGALLAIS Henri 18/07/2016
 VILAIN Madeleine veuve ROBERT 25/07/2016
 LECOUFFLARD Paulette veuve ABBÉ 18/08/2016
 ROGEZ Jacqueline divorcée JOYE 14/10/2016
 MERET Simone veuve HAMON 17/10/2016
 GUILLIET Georgine divorcée REYNAUD 27/10/2016
 JÉGU Adélaïde veuve MAHÉ 27/10/2016
 BOISYVON Louise veuve BESNARD 30/10/2016
 MARCHAND Renée veuve DEREAU 01/12/2016
 JARRE André 03/12/2016
 THIBAUT Jean-Pierre 12/12/2016
 ADAM Yvette veuve MOAL 13/12/2016
 CHOLLEY Suzanne veuve GILBERT 15/12/2016
 POMARD Marcelle veuve DUCAMP 20/12/2016



*Le personnel communal
et les élus
vous adressent
leurs Meilleurs Vœux
pour 2017.*

MAIRIE :

Tél. : 02 99 88 56 15 - Fax : 02 99 88 57 96

Mail : mairie.minihic@wanadoo.fr

Site internet : www.le-minihic-sur-rance.fr

Heures d'ouverture :

Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Fermeture au public Mardi et Jeudi

Permanences :

Adjoints : Culture - Affaires scolaires et sociales

Mercredi et Vendredi à partir de 14h30 sur RV

Maire et Adjoints : Urbanisme - Travaux - Finances

Le matin sur RV.